

AHMED HENNI

Présentation

Le thème de la répartition des revenus ne semble pas, depuis 1962, inspirer la recherche universitaire en économie. Le présent numéro rassemble quelques travaux d'approche sur cette question. L'objet de ces premières recherches étant d'ouvrir des pistes et de définir des méthodes pour de futures recherches plus approfondies, la lecture des contributions qui suivent n'apportera donc pas un point définitif sur la question.

La première voie de recherche qui se présente sur le problème de la répartition des revenus est une voie statistique. Ce n'est pas la plus aisée. Il semble même qu'il soit plus facile d'approcher ce problème en s'appuyant sur une logique relationnelle que sur une logique quantitative. Certes, les séries statistiques nous informent sur les principaux revenus que sont les salaires et les excédents des entreprises. Ces grandeurs sont difficiles à manier pour plusieurs raisons. Certes, il existe un aspect informel de l'activité économique qui rend ces séries insuffisantes. Cependant, et en dehors des questions soulevées par l'existence de pratiques informelles, et même à supposer que cet informel soit négligeable et que ces séries reflètent grosso modo la réalité, il n'en reste pas moins qu'elles sont à manipuler avec précaution.

Examinons, par exemple, la grandeur qui traduit la masse salariale. Plusieurs observations peuvent conduire à répudier son usage telle quelle. Les séries statistiques ne font pas toujours la discrimination entre les secteurs d'activités et la nature juridique des secteurs (public privé). Elles ne donnent pas régulièrement le nombre d'employés global et, encore moins, le nombre d'employés par secteur économique ou juridique. Ne parlons pas des ventilations par qualification ou par sexe. Ces considérations ne peuvent, cependant, entraver la connaissance des salaires car des recherches complémentaires à d'autres sources, peuvent suppléer à ces insuffisances. Le point aveugle de la recherche va apparaître ailleurs. Les revenus salariaux sont, en économie, entendus salaires et charges sociales comprises. Or, depuis l'instauration de la médecine gratuite et d'un certain nombre d'autres transferts, les charges sociales ne sont pas uniquement récupérées par les salariés - cotisants mais servent à financer l'ensemble du système de soins et de protection sociale. Dès lors, ces charges sociales, à certains moments, s'apparentent à des prélèvements fiscaux et ne peuvent, de ce fait, être entendues au sens de rémunérations indirectes des salariés. De même pour les excédents privés qui devraient être rehaussés du montant des prestations dont ont bénéficié leurs titulaires

sans avoir pour autant versé les cotisations correspondantes. Au stade actuel de la connaissance, il est impossible de savoir, année par année, combien les salariés ont reçu en retour des charges sociales qu'ils ont supportées. Nous pensons même que cette connaissance ne pourra jamais être produite du fait de l'inexistence d'une comptabilité par catégorie sociale des soins gratuits et autres prestations qui ont été dispensés. D'où un choix statistique délibéré : celui de ne considérer que les salaires versés et d'imputer les charges sociales au titre des prélèvements fiscaux.

Ces problèmes de quantités handicapent sérieusement les tentatives d'usage de méthodes de calcul faisant appel au coefficient de Gini ou autres indices de mesure de la concentration des revenus. Rien, cependant, n'empêchera d'en faire un usage approximatif.

Dans les travaux qui suivent, il n'est pas fait usage de statistiques fiscales du simple fait qu'elles n'ont été que, très rarement, mises à disposition du public, public qui, d'ailleurs, ne semble pas s'en soucier. Là est également, peut-être, l'indice, du désintérêt des chercheurs pour la question de la répartition. Si les services de l'État sont fréquemment sollicités pour Fournir des données sur la production de tel ou tel produit, le nombre d'employés, le nombre d'usines, l'investissement, etc... il n'y a pas eu, à notre connaissance, de demande de données sur la répartition ou les transferts sociaux, ce qui, d'une certaine façon, peut expliquer que ni l'ONS, ni le Plan, ni la Sécurité Sociale, ni le fisc, ni les entreprises, n'aient senti le besoin de satisfaire une demande qui n'existe pas. Même la littérature syndicale s'intéresse plus aux niveaux absolus des différents salaires qu'aux différentes grilles ou aux comparaisons inter-temporelles ou inter-sectorielles. Certes, le SGT est passé par là qui, en imprimant dans la conscience collective une grille de répartition micro-économique, a contribué à occulter le problème macro-économique de la répartition.

Voilà donc, brièvement présentés, quelques considérants qui appellent à l'indulgence pour tout ce qui est logique quantitative et qui invitent le lecteur à ne considérer ces travaux que comme un défrichage de la question mettant davantage en oeuvre une production de connaissances s'appuyant sur la mise en lumière d'une logique relationnelle.

Mai 1993